

VILLE D'ESQUELBECQ
(59470)
EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 avril 2007 à 19 Heures

Convocation du conseil municipal : le 6 avril 2007

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

PRESENTS :

M. Jean-Michel **DEVYNCK**, Maire ;

Mme et Mrs **DESMIDT** Paul, **VAESKEN** Jean-Michel, **DELPOUVE** Michelle, **Adjoint** ;

Mmes et Mrs **VALOIS** Patrick, **STEVENOOT** Jean-Pierre, **DEHONDT** Jean-Pierre, **ROUSSEL** Didier, **RYCKEWAERT** Jean-Paul, **GEERAERT** Marie-Laure (arrivée à 19h15), **KAHN** Sylvain, **GRUSON** Odil, **BERNARD** David, **SCHRAEN** Aurélie (arrivée à 19h45), **FIOLET** Bernard, **Conseillers Municipaux**.

POUVOIRS :

Mr Guy **ROMMELAERE**, Adjoint, donne pouvoir à Mr David **BERNARD** ;

Mr Alain **LOYWYCK**, Adjoint, donne pouvoir à Mr Odil **GRUSON** ;

Mme Pascale **VANPEPERSTRAETE**, Conseillère Municipale donne pouvoir à Mr le Maire.

Pour information : Melle Aurélie **SCHRAEN** donne pouvoir à Mr Jean-Pierre **DEHONDT**, le temps de son absence.

EXCUSEE :

Mme Karine **ARNOUT**, Conseillère Municipale.

Secrétaire de séance : Odil **GRUSON** assisté de Marie-Annick **WULLENS**, Secrétaire Générale de la mairie.

ORDRE DU JOUR

1. approbation du procès verbal du 27 septembre 2006
2. ENSEIGNEMENT – convention avec l'école Saint Joseph pour 2007
3. FINANCES – Compte administratif 2006 et affectation du résultat
4. FINANCES – compte de gestion 2006
5. FINANCES – taux des 3 taxes locales pour 2007
6. FINANCES – BUDGET UNIQUE 2007
7. FINANCES – marchés « salle de la Perche » et « signalétique » - lancement des appels à la concurrence et commencement des travaux.
8. initiatives de Mesdames et Messieurs les élus

Convention de fonctionnement avec l'école Saint Joseph pour 2007

Cette dotation fait l'objet chaque année d'une nouvelle étude en commission d'enseignement lorsque les comptes annuels de la commune sont arrêtés.

Formule : $\text{coût annuel global} \times \frac{\text{nbre d'élèves esquelbecquois école St Joseph}}{\text{nbre d'élèves inscrits à la rentrée de l'année de calcul à l'école publique}} = \text{dotation/élève/an}$

La commission d'enseignement, après en avoir délibéré, a souhaité procéder à une moyenne des coûts établis sur 5 ans en adoptant, pour 2007, le principe d'une dotation-plancher en fonction d'une moyenne sur les 5 dernières années, soit une moyenne de **316.80 €/élève/an**.

La dotation de fonctionnement 2007 par élève et par an pour l'école St Joseph s'élève à **316.80 € x 80 = 25 344 €**.

COMPTE ADMINISTRATIF 2006 et affectation du résultat

2006	investissement	fonctionnement	Résultat de clôture
Dépenses	- 383 398.23	- 1 091 722.70	- 1 475 120.93
Recettes	+ 178 255.78	+ 1 229 060.96	+ 1 407 316.74
Résultat de l'exercice	- 205 142.45	+ 137 338.26	- 67 804.19
Reprise N-1 (2005)	+ 25 897.74	+ 196 705.10	+ 222 602.84
Résultat global + / -	- 179 2447.71	+ 334 043.36	+ 154 798.65
Restes à réaliser :			
DEPENSES	- 58 851.19		
RECETTES	+ 88 896.29		
Solde des R. à R.	+ 30 045.10	0	+ 184 843.75
Solde après incorporation des R.à R.	- 149 199.61		

Affectation des résultats :

- au compte 001 DEFICIT d'investissement reporté	- 179 244.71 €
- affectation au compte 1068 :	+ 149 199.61 €
- au compte 002 EXCEDENT de fonctionnement reporté	+ 184 843.75 €

ETUDE des résultats

Les dépenses ont été inférieures aux prévisions.

- charges de personnel contenues : mouvements de personnel en cours d'année, peu d'évolution de salaires parmi le personnel titulaire, nouveaux contrats aidés ;
- charges à caractère général nettement inférieures aux prévisions : diminution des travaux en régie (accident de Yvon) ; moins de frais liés aux centres de loisirs : le camp ados n'a pas eu lieu ; bonnes négociations autour des animations de la place et des fêtes en général ainsi que des dossiers présentés aux subventionnements de l'Etat et de l'Europe, contrat Pascal Gros terminé, publicité 'papier' gérée en interne, renégociation des contrats de services (éclairage public, entretien...).
- Intérêts des emprunts inférieurs aux prévisions en raison notamment d'emprunts à taux variables (très bas).

Les recettes, quant à elles, ont été supérieures aux prévisions.

- Les produits des services au chapitre 70 (spectacles, concessions, fêtes...) sont relativement stables, voire en légère progression au regard des animations présentées cette année.
- Les produits fiscaux -chapitre 73, ont augmenté de 5.74 % : 3 taxes et droits de mutation ;
- Les dotations d'Etat -chapitre 74, ont progressé de 2.80 % ; c'est la progression normale, conséquence de la politique de la commune consistant à augmenter doucement et régulièrement les taxes ;
- Enfin, au compte 7788, plusieurs sinistres ont été remboursés par l'assurance (voirie, éclairage public, banc de la place).

En investissement, toutes les recettes n'ont pas été encaissées, notamment celles liées aux travaux de la salle des sports. Par contre les subventions inscrites au Budget Unique 2006 concernant le Département, pour les travaux de la pâture de la perche n'ont toujours pas été notifiées, ce qui explique que ces recettes n'ont pas été reportées en 'restes à réaliser'. Les dépenses concernent essentiellement la salle des sports.

COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR PERCEPTEUR POUR 2006

Le compte de gestion du receveur pour l'exercice 2006, dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice, est adopté.

FIXATION du taux des 3 taxes pour 2007

Relèvement les taux des taxes communales pour 2007 de 2 %. Cette volonté s'explique par le fait que la commune envisage dès l'an prochain l'aménagement à l'école André Ammeux de nouvelles classes maternelles et d'une salle de restauration avec cuisine, dont les premières études devraient commencer cette année.

Taxe d'habitation : 16.26 % - Foncier bâti : 16.97 % - Foncier non bâti : 53.33 %.

BUDGET UNIQUE 2007

**Le budget global de la commune s'équilibre en DEPENSES et en RECETTES, toutes sections confondues, à
2 569 324.95 €**

se répartissant ainsi :

- **en fonctionnement** 1 465 595.05 €
- **en investissement** 1 103 729.90 €

FONCTIONNEMENT : équilibre des DEPENSES et des RECETTES 1 465 595.05 € compte tenu d'un apport de 184 843.75 € de l'excédent antérieur reporté sur ce budget unique.

DEPENSES :

- les charges générales représentent 27 % des dépenses réelles ;
- les charges de personnel = 47 % (charges – remboursements s/salaires)
- les autres charges (participations, subventions...) = 22 %
- les intérêts des emprunts = 4 %

RECETTES :

- les recettes des services (ventes MW, régies) représentent 3 % des recettes réelles
- les impôts et taxes = 45 %
- les dotations d'Etat = 45 %
- les produits du domaine (locations d'immeubles, budget annexe) = 4 %
- les remboursements s/salaires = 3 % des recettes réelles

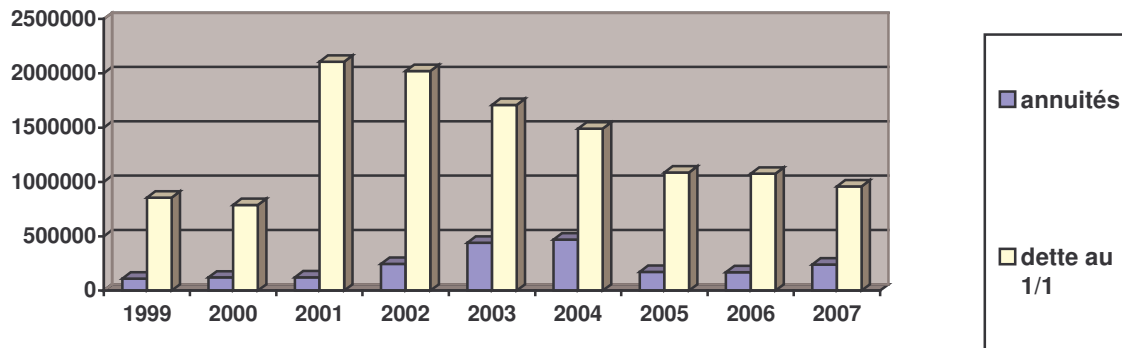
INVESTISSEMENT : Equilibre en dépenses et en recettes à 1 103 729.90 € compte tenu d'une part des restes à réaliser du COMPTE ADMINISTRATIF 2006 incorporés dans ce budget et d'autre part des résultats antérieurs reportés.

DEPENSES :

- Le remboursement du capital des emprunts représente 23 % des dépenses réelles ;
- Les dépenses d'équipement = 76 %

RECETTES :

- le produit de la TVA et de la TLE = 7 % des recettes réelles d'investissement ;
- le produit des subventions = 55 %
- le produit des emprunts = 13 %



2007 : rapport dette / annuités depuis 1999

Lancement des marchés relatifs à l'aménagement de la Pâture des Archers, dans le cadre du programme européen 'INTERREG III'

Le Conseil décide de lancer certains travaux, notamment ceux qui nécessitent d'être terminés et payés (avec virement sur le compte du créancier) avant la fin de l'exercice 2007 : la salle d'accueil de groupes, la signalétique, les sanitaires publics. Toute dérogation à cette règle entraînerait la perte des subventions européennes qui se monte à 83 800 € pour cette partie du projet.

D'autre part, en cours d'année, il sera probablement nécessaire de lancer les appels d'offres pour la seconde partie : les aménagements extérieurs, dont les financements sont en partie assurés par la Région, le Département et l'Etat.

PROJET de réaménagement de l'école maternelle André Ammeux et de la cantine scolaire. Lancement des ETUDES.

Ainsi qu'il a été évoqué tantôt lors du vote des taux des 3 taxes locales pour 2007, la commune envisage de procéder à la réfection –voire à la construction, de l'école maternelle, de la cantine scolaire et des cuisines, ainsi que de l'accueil périscolaire. Ce projet pourrait s'intégrer dans une démarche H.Q.E. (haute qualité environnementale).

Le conseil municipal ADOPTE à l'unanimité le principe de lancement des études préalables au projet de réaménagement à l'école André AMMEUX.
